Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 056-215602038-20260212-DEL10_2026-DE

Commune de Saint-Aignan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 février 2026

Nombre de Membres
Afférents au Conseil: **15**
En exercice: 14
Ayant pris part à la délibération: 13

Date de la convocation 06/02/2026

VOTE
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt-six, le 12 février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Saint-Aignan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Eric LE DENMAT, Maire.

PRESENTS : LE DENMAT Eric, LE BIHAN Jean-Michel, LE MOAL Marine, GUILLOUX Michel, SALAÜN Nicolas, FIAUT Guénaël, DACQUAY Marie-Cécile, JOUANNO Thierry, CAIL Cédric, LE SOURNE Danielle, LE GUEHENNEC Jacqueline, LE NEAL Véronique.

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :
PEDROT David ayant donné procuration à LE BIHAN Jean-Michel

ABSENTS EXCUSÉS : SILVEM Adeline

SECRETAIRE : Monsieur CAIL Cédric a été nommé secrétaire.

10/2026 – SUBVENTION A LA BANQUE ALIMENTAIRE

Le Maire fait part à l'assemblée de la demande de subvention de la banque alimentaire du Morbihan.

L'association a pour objet principal d'apporter, sur l'ensemble du département, une aide alimentaire aux personnes les plus démunies en partenariat avec des associations et organismes sociaux. De plus en plus de personnes ont besoin dans le département d'une aide alimentaire ponctuelle ou suivie. Cette aide leur permet de soulager le budget familial pour faire face à d'autres dépenses de base (loyer, gaz, électricité, téléphone…)
La Banque alimentaire du Morbihan n'a d'autres ressources que les subventions et les dons. Elle est ouverte toute l'année.

Après délibération, Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- ✓ DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de **100 €** (cent euros) à la Banque Alimentaire du Morbihan au titre de l'année 2026.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Maire
Eric LE DENMAT

MAIRIE de SAINT-AIGNAN (Morbihan)